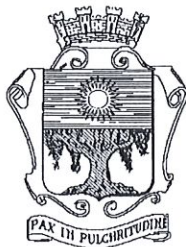


AR PREFECTURE

006-210600110-20210611-210618-AR
Reçu le 11/06/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
MISE A JOUR – VERSION 2021**

N° : **210618**

DATE D’AFFICHAGE : **11 JUIN 2021**

Le Maire de la Ville de Beaulieu sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-11 et L.2212-2 et suivants, les articles L.2213 à L.2215 et L2224-16,

Vu le Code de l’Environnement,

Vu la loi 2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 Septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l’article 13 de la Loi 2004-811,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2010 portant approbation du plan communal de sauvegarde,

Vu l’arrêté municipal n°100317 du 30 mars 2010 relatif au plan communal de sauvegarde,

Considérant que la commune de Beaulieu-sur-Mer est exposée à de nombreux risques tel que les risques climatiques, naturels, industriels, pollutions marines ou sanitaire,

Considérant qu’il convient de mettre à jour le plan communal de sauvegarde - version 2009.

ARRETE

Article 1 : La mise à jour - version 2021 - du plan communal de sauvegarde de la commune de Beaulieu-sur-Mer, est approuvée et applicable à compter de la signature du présent arrêté et de l’accomplissement des formalités de publicité.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde actualisé est consultable à la mairie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux et/ou d’un recours juridictionnel auprès du Tribunal administratif de Nice, sis 18, avenue des Fleurs à NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

AR PREFECTURE

006-210600110-20210611-210618-AR
Reçu le 11/06/2021



Article 4 : Ampliation du présent arrêté, ainsi que du plan annexé à :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes,
- Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 11 JUIN 2021

Le Maire,
Roger ROUX

